



Centre de Soins et d'Hébergement de Longue Durée Jacques Weinman

TROUSSEAU CONSEILLE EN VUE D'UNE ADMISSION


	FEMME		HOMME	
	Fortement dépendante	Peu ou moyennement dépendante	Fortement dépendant	Peu ou moyennement dépendant
* Robe (facile à enfiler, souple)	10	10	-	-
* Gilet (en synthétique, large, confortable)	5	5	2	5
* Pull ou Sweet-shirt Manches longues (en synthétique)	6	6	6	6
* Tee-Shirt / Pull Manches courtes (en synthétique)	4	4	4	4
* Pantalon / Pantalon de jogging	4	4	10	10
* Chemise / Chemisette / Chemisier	5	5	5	5
* Robe de chambre	2	2	2	2
* Chemise de nuit / Pyjama	-	5	-	5
* Chemise de corps (proscrire le « Damart / Rhovil »)	10	10	10	10
* Soutien-gorge	4	4	-	-
* Culotte ou slip	-	15	-	15
* Bas ou chaussettes / Collants	12	12	12	12
* Manteau ou imperméable / Veste	1	1	1	1
* Chaussons (plats, fermés, lavables) paire	2	2	2	2
* Chaussures fermées (plates, confortables, fermeture, velcro) ou baskets paire	1	1 été 1 hiver	1	1 été 1 hiver
* Chapeau/casquette été/hiver	1/1	1/1	1/1	1/1
* Foulard, liseuse, châle	1	1	-	-
* Ceinture ou bretelles	-	-	1	1
* Trousse de toilette	1	1	1	1
* Peigne à cheveux, pince à cheveux, élastiques	Oui	Oui	-	-
* Coupe-ongles	1	1	1	1
* Rasoir électrique <i>Pour des raisons de sécurité ou de maintien de l'autonomie, il est préconisé de privilégier dans la mesure du possible l'usage de rasoirs électriques.</i>	-	-	1	1

- Il est recommandé au résident de disposer d'une quantité suffisante de vêtements personnels. Cette liste type est donnée à titre indicatif.
- L'établissement fournit le linge de maison.
Le service blanchisserie l'entretient, au même titre que les vêtements personnels de l'ensemble des patients résidents, à l'exception de ceux qui nécessitent un nettoyage à sec.

Il les identifie nominativement dès l'admission et tout au long du séjour.

L'établissement ne saurait être tenu responsable en cas de perte de linge qui n'aurait pas été confié à ce service en vue de son identification.

Les familles désirant assurer elles-mêmes l'entretien des vêtements personnels en ont la possibilité selon une périodicité définie à l'avance, à l'exclusion du linge contaminé qui sera obligatoirement pris en charge par le service blanchisserie selon des modalités spécifiques.

-  *Les vêtements nécessitant un nettoyage à sec ne sont pas entretenus par l'établissement. Les vêtements de type DAMART, COURTELLE et en laine ne seront ni marqués ni entretenus du fait de nos méthodes de traitement. Le résident peut faire laver ses vêtements et son linge à l'extérieur, à ses frais, sans réduction du prix de journée hébergement. Les familles désirant assurer le blanchissage sont priées de venir régulièrement récupérer le linge sale et selon une périodicité convenue.*
- *La Direction décline toute responsabilité en cas de perte, en cas de non-respect de consigne de marquage. Le ravaudage du linge est également assuré par l'établissement, si l'état du vêtement le permet, sinon une demande de remplacement du vêtement sera sollicitée.*
- *Il est conseillé de vérifier périodiquement auprès du personnel que le trousseau est encore suffisant et en bon état. Le cadre de santé ou le personnel vous signalera, le cas échéant, les pièces manquantes.*
- *En cas d'hospitalisation, prévoir de laisser un petit sac de sport pouvant contenir la trousse de toilette et quelques effets vestimentaires.*

Groupe linge - Mise à jour du 27 octobre 2016